

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

Présents : Messieurs BERTHOMIEU M. - BOUDET A. - BOUTES F. - DE BARROS C. - FOREZ D. - ISARN P. LAVIT F. - SOULIE Ch.

Mesdames GALZY I. - GROUSSET E - LABROUSSE M. - LOPEZ C. - PAILLES S. - ROUSSET A.

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

18/2023 - Approbation du Compte Administratif CCAS 2022

Monsieur le Président présente au Conseil Municipal le compte administratif CCAS 2022 arrêté comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (Mandats et Titres)	Section de fonctionnement	A 8 024.00	G 5 000.00
	Section d'investissement	B 0.00	H 0.00
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en Section de fonctionnement (002)	C 3 346.08 (si déficit)	I 0.00 (si excédent)
	Report en Section d'investissement (001)	D 0.00 (si déficit)	J 0.00 (si excédent)
	TOTAL (Réalizations + Reports)	A+B+C+D 11 370.08	G+H+I+J 5 000.00
Restes à réaliser à reporter en 2020 (1)	Section de Fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'Investissement	F 0.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	E+F 0.00	K+L 0.00
RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	A+C+E 11 370.08	G+I+K 5 000.00
	Section d'Investissement	B+D+F 0.00	H+J+L 0.00
	TOTAL CULMULE	A+B+C+D+E+F 11 370.08	G+H+I+J+K+L 5 000.00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le Compte Administratif CCAS 2022 tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président - BOUTES Francis

